

Décision

Générale

colonial

Décision n° 71-558/8G/FP portant révocation de son emploi d'un agent technique du cadre territorial des Travaux publics et du Port

n° 71-558/8G/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
14 avril 1971

Numéro JO
n° 8 du 26/04/1971

Date du numéro
26 avril 1971

TEXTE INTÉGRAL

M. Ahmed Hassan Ismaël, agent technique de 3e classe, 1° échelon du cadre territorial des Travaux publics et du Port, en service aux Travaux publics (Ministère des Travaux publics et du Port), déféré devant le Conseil de discipline pour abus de confiance, faux et usage de faux, est révoqué de son emploi sans suspension de ses droits à pension et rayé du contrôle du personnel des cadres territoriaux. La présente décision prendra effet pour compter du 15 mai 1971, date d'expiration de son congé annuel.